

# REGION WALLONNE

## **Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Transports et du Bien-être animal**

### **Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de HUY**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de HUY ;

Vu la délibération du conseil communal du 25 avril 2017 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu le décès de Monsieur Jean-Paul PIERSOTTE, président de la commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Alain THIRY, membre effectif représentant le secteur privé au sein de la commission, pour continuer le mandat de Monsieur PIERSOTTE ;

Considérant que le conseil communal a désigné son suppléant, Monsieur Stéphane DELMOTTE, pour continuer le mandat de Monsieur THIRY ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de HUY est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 25 avril 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif du secteur privé de Monsieur Alain THIRY.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Alain THIRY

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :

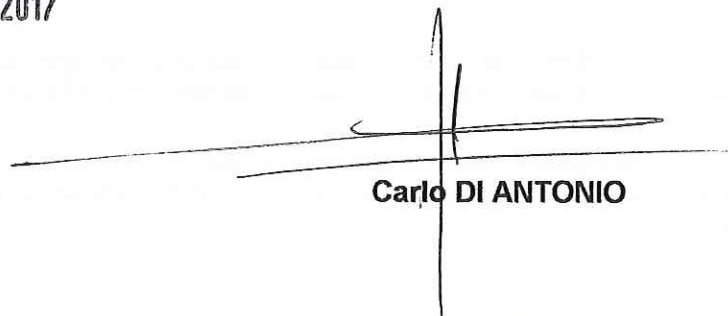
Effectifs	Suppléants 1
Francine RORIVE	Christine DELHAISE
Valérie JADOT	Christophe PIRE
Alain de GOTTAL	Philippe CHARPENTIER
Bernadette MATHIEU	Delphine BRUYERE


Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Dominique GUERRIER-DURABLE	Guido Da RONCH
Anne DONJEAN	François SCIACIA
Frédéric ROBINET	Michel BRIBOSIA
Michel CLEMENT	/
Emmanuel BENITEZ	Pol PAILHE
Stéphane DELMOTTE	/
Pascale DIRICK-CALMANT	Claudine PESESSE
Marcel PLEINEVAUX	/
Roger GRENIER	Jean-Luc GENICOT
Paul DESIROTTE	Françoise BOHET-DORJO
Anabelle RAHHAL	Francis MAILLARD
Corentin HAUTOT	Daniel LIZIN

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 25 JUL. 2017

  
Carlo DI ANTONIO

  
Certifié conforme à l'original  
Anne-Christine PAULIS  
Assistante